



Société de législation comparée
Sections Droit de l'action publique et Droit maritime

Séminaire

**La fin de vie des navires, les prérogatives et
les obligations des États :
comparaison entre les conventions
de Nairobi (2007), de Hong-Kong (2009) et
de Bâle (1989)**

Mardi 2 février 2021

De 9 h 00 à 12 h 00

Société de législation comparée
Amphithéâtre (1^{er} étage)
28 rue Saint-Guillaume
75007 Paris

Introduction

Didier Le Prado, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation,
président de la section *Droit de l'action publique*

**Présentation des conventions de Nairobi (2007), de Hong-Kong (2009)
et de Bâle (1989)**

Gaël Piette, professeur de droit privé à l'Université de Bordeaux

La jurisprudence des juridictions administratives

Pierre Bourdon, professeur de droit public à l'Université de Cergy-Pontoise

La jurisprudence des juridictions judiciaires

Béatrice Favarel, avocat à la Cour, présidente de la section *Droit maritime*

Débat

Le séminaire est gratuit et accessible à tous, avec inscription préalable obligatoire avant le 31 janvier 2021 auprès de Madame Emmanuelle Bouvier : emmanuelle.bouvier@legiscompare.com Nombre de places limité à 60 personnes.

Merci de vous munir d'une pièce d'identité. Le port du masque est obligatoire.

Séminaire validé au titre de la formation continue des avocats.

Si en raison des mesures sanitaires le séminaire ne peut se tenir *in situ*, il se tiendra par visio-conférence.